

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un site de production de pâtisserie industrielle en extension du site existant GOUTERS MAGIQUES à PLUMELIN (56).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **BLANDON**

Prénom **Michel**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GOUTERS MAGIQUES SERVICES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BLANDON Michel Président

RCS / SIRET

8 4 4 8 3 2 9 1 5 0 0 0 2 0

Forme juridique **SAS**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
R122 : -Rubrique 1.a ICPE : Enregistrement -Rubrique 39 a : emprise supérieure à 10000m ²	+ Rubrique 39.a annexe R122-2 : Création de bâtiments de 5180 m ² d'emprise au sol et 10832 m ² (incluant les voiries) +Loi sur l'eau : Rubrique 2.1.5.0 : Surface d'écoulements interceptés entre 1 et 20 ha : Déclaration +ICPE : Régime : Enregistrement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un site de production de pâtisserie industrielle en extension du site logistique et siège social existants de GOUTERS MAGIQUES à PLUMELIN (56).

Le projet consiste en la création de :

- 1 bâtiment de production indépendant pour la fabrication de pâtisseries industrielles comprenant :
 - +1 zone réception, 1 zone stockage MP, 1 atelier fourrages, 1 zone préparation pâte, 1 zone de production, 1 zone expédition,
 - +1 stockages emballages, 1 zone tri déchets (bennes)
 - +1 zone maintenance-utilités, 1 zone locaux sociaux, 1 zone bureaux qualité/production
- Voirie PL /VL sur le pourtour du site
- Parking VL au nord du site
- Chemins piétons pourtour bâtiments
- Espaces verts laissés libres
- 1 Station de pré-traitement

4.2 Objectifs du projet

Le groupe GOUTERS MAGIQUES est spécialisé dans la production de pâtisseries industrielles. Le projet s'implante sur une parcelle voisine du siège social et d'une plateforme logistique du groupe.

Le projet consiste à réaliser une nouvelle unité de production de pâtisseries industrielles.

La quantité annuelle de produits finis envisagée est de l'ordre de 7000 t/an.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La construction du projet consistera à :

- terrasser les terrains ;
- édifier le nouveau bâtiment de production, les locaux annexes, et une station de pré-traitement ;
- réaliser le raccordement des réseaux ;
- aménager les voies de circulation et les aires de stationnement ;
- aménager les espaces verts.

Toutes les dispositions seront prises pour limiter les nuisances du chantier. Les mesures suivantes seront notamment appliquées :

- Récupération et traitement des eaux sanitaires ;
- Mise en place de fosse de nettoyage pour les pneumatiques des véhicules avant leur accès sur la voie publique ;
- Tri et stockage des déchets de chantier dans des bennes et leur évacuation par des sociétés spécialisées ;

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est un nouveau site de production de pâtisserie industrielle, prévu en extension d'un site de logistique du même groupe.

L'activité du site prévoit la fabrication des pâtisseries à partir de matières premières, leur conditionnement, leur stockage et leur expédition.

Pour les besoins de l'activité, le bâtiment sera également composé de :

- 1 zone bureaux et locaux sociaux en partie ouest, et une zone bureaux qualité/production à proximité de la zone de production.
- d'un ensemble technique abritant les utilités du site (locaux de charge...), des locaux électriques (Transfo et TGBT) ; des équipements de production frigorifiques. Le sprinklage sera mutualisé avec le site existant.

Le projet intègre l'aménagement des espaces extérieurs nécessaires à son fonctionnement, tel que les stationnement et espaces de circulation des diverses typologies de véhicules.

Les ouvrages de gestion des eaux pluviales seront communs à l'existant, et des équipements seront créés pour la lutte contre l'incendie du projet.

Il comprend également l'aménagement d'espaces paysagers qualitatifs destinés à intégrer le projet dans son environnement.

Le projet pourra accueillir :

- Environ 60 employés : répartis en équipes en 3 x 8, 5j /7 dimanche 22h au vendredi 22h; (Les samedis au besoin)
- un trafic PL de l'ordre de 10 PL/jour.

Les employés accéderont aux parking via l'entrée créée au nord-est, puis aux bureaux et locaux sociaux.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier ICPE Enregistrement en 2013.

Dossier ICPE Enregistrement à Venir (2021).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface de l'emprise foncière du projet	- 32 712 m ²
- Surface nouveaux bâtiment du projet	- 5 180 m ²
- Surface nouvelles voiries et accès VL et PL, chemin piéton	- 4 176 m ²
- Dalle béton	- 1 476 m ²
- Voiries engravillonnées + Parkings Evergreen	- 1 412 m ² + 1250 m ²
- Surface bassin	- bassin Existant (1400 m ²)
- Surface espaces verts	- 19 218 m ²
(Les surfaces correspondent à des ordres de grandeur)	(ordres de grandeur)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZA de Keranna
Kerichelard
56500 PLUMELIN

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 53' 02" O Lat. 47° 53' 38" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

1 commune : PLUMELIN

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

/

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Znieff du secteur sont situées à plus de 4 km du projet. La znieff de type I la plus proche n°00718 : Le Goyedon à 6,3 km au Sud-ouest du projet. Il s'agit d'un ruisseau du Sud Bretagne représentant un site capital pour la reproduction de la truite Trarun. La znieff de type II la plus proche n°5320000 : Landes de Lanvaux à 4 km au Sud du projet. Il s'agit de landes, fourrées et pelouses (42734 ha)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors zone de montagne (Altimétrie moyenne 140 m NGF)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors parc national, parc marin, RNN, RNR, PNR.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE-routes RN "3 eme échéance "2018-2023 du Morbihan : a été consultation du consultation du 15 mai 2019 au 15 juillet 2019 pour la RN 24 qui dessert le projet. Publication AP en attente depuis 2019. En cours d'élaboration. La cartographie 15 du PPBE RN n'indique pas de zone de recensement ni de bâtiment exposé au niveau du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Projet hors zone UNESCO. - Plumelin compte 3 monuments historiques inscrits : Fontaine de Saint-Jean-du-Poteau (privé) / Croix de Saint-Jean-du-Poteau (espace public) à 2,4 km à l'est du projet / Croix de Kercloarec (espace public)-proche RD117, à 317 km au sud du projet. - Pas de site patrimonial remarquable à proximité du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet non concerné par les zones humides du PLU / identifiées pour le SAGE BLAVET, ni par les zones humides recensées par le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risques naturels : Aucun plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) -Inondation : Commune faisant l'objet d'un programme de prévention (PAPI) Risques industriels : Aucun plan de prévention des risques technologiques (PPRT) sur la commune de PLUMELIN. Non concerné
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet non concerné par un site ou des sols pollués. 1 site BASOL au sud de la commune, le plus proche à plus de 5 km au sud du projet. 5 sites BASIAS au sud de la commune, sont situés à 5 km au sud du projet. Les autres sites recensés sont localisés à l'est sur la commune de Locminé.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné par ZRE superficielle, mixte ou souterraine.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucun site inscrit sur le territoire de la commune de Plumelin ou les communes limitrophes.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données Geoportail Bretagne, aucune ZSC et ZPS n'est présente sur la commune de Plumelin. Le site le plus proche est à environ 20 km au nord-ouest du site : FR5300026 - Rivières du Scorff et de la Sarre, Forêt de Pont-Callec : Le site du projet est totalement déconnecté hydrauliquement du réseau constituant cette zone Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucun site classé sur le territoire de la commune de Plumelin ou les communes limitrophes.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements pour différents usages : - Alimentation en eau de l'usine : sur le réseau public. - Prélèvement d'eau potable issu du réseau communal AEP pour les besoins sanitaires, domestique (destinés aux personnels). - La lutte contre l'incendie via le réseau sprinkler et RIA - L'activité de process nécessitant une consommation d'eau de l'ordre de : 5 à 10m ³ /h en pointe, soit 11000 m ³ annuel
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ou modification de masses d'eau souterraines. Collecte des eaux pluviales dans bassins existants et rejet au milieu récepteur. Pas de forage sur site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé selon un équilibre remblais/ déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé selon un équilibre remblais/ déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante en continuité d'un site industriel existant, sur un terrain en zone urbaine Uia. Compte tenu de l'usage actuel, les terrains ne sont pas propices au développement d'une faune et d'une flore patrimoniale ou remarquable. Aucune végétation arbustive ou arborée n'est impactée par le projet, les continuités écologiques ne sont pas impactées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet hors site Natura 2000. Aucun habitat commun avec le site le plus proche à plus de 20 km.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé en Zone Uia du PLU, au sein de la ZA Kerana, il s'agit d'un terrain agricole situé dans une zone destinée aux activités professionnelles, commerciales et artisanales de toute nature.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de canalisations de matière dangereuses (La plus proche étant une canalisation de gaz sur la commune voisine de Locminé, à 4km du projet). Aucun plan de prévention des risques technologiques installations industrielles en vigueur sur la commune. Aucune Installation nucléaire à moins de 20 km. Pas de site SEVESO à proximité. Site ICPE Goûters magiques au sein du site. Site le plus proche ICPE-E : Elevage de porcs ne présente pas de risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun plan de prévention des risques naturels en vigueur à Plumelin. 4 AP catastrophes naturelles sur la commune (1Tempête/ 2inondation coulées de boues/ 1 mouvements de terrain). Le site en lui même n'a pas été concerné. Autres : Programme de prévention inondation sur la commune : PAPI / cavité souterraine : 1 sur la commune/ séisme : zone 2/ Radon : fort/ Argiles : Faibles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Radon : Fort, catégorie 3 sur l'ensemble de la commune. Le projet ne fait pas partie de la liste des catégories de bâtiments ERP visées par la réglementation (décret2018-434- du 04 juin2018) relative à l'obligation de surveillance de l'exposition au radon. Pas de sols pollués recensés.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un trafic sera généré quotidiennement par les allées et venues du personnel, des poids-lourds et des interventions des sociétés extérieures d'entretien et de maintenance. Il est estimé les flux liés à l'activité suivants : -10 PL/jour -60 VL/jour (employés).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet s'implante en extension d'un site industriel existant, dans un environnement industriel, à proximité d'une 4 voie. Le projet n'induit pas de nuisances sonores particulières, si ce n'est le bruit généré par l'augmentation des circulations PL et VL. Aucune habitation n'est recensée à proximité directe du site. Les niveaux sonores imposés par la réglementation ICPE seront respectés en limite de propriété et au niveau des ZER.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La production pourra potentiellement générer des odeurs de cuisson de pâtisserie.</p> <p>Il n'est pas recensé de nuisance olfactive particulière.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation le projet n'est susceptible de provoquer des vibrations perceptibles par les structures bâties environnantes.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site sera en fonctionnement 5j/7j, Dimanche 22h à Vendredi 22h (Samedis au besoin)</p> <p>Le parking et les façades seront éclairés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Les dispositifs lumineux seront dirigés vers le sol. Il n'y aura pas d'éclairage de façade superflu.</p> <p>Le site est concerné par les émissions lumineuses provenant des entreprises environnantes et de l'éclairage des voiries publiques et privées.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet ne modifiera pas de façon significative les rejets dans l'Air.</p> <p>L'installation sera à l'origine de rejets atmosphériques issues des dispositifs de cuisson, et des systèmes de ventilations et de chauffage des futurs bâtiments. Les installations seront conformes à la réglementation ICPE.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Eaux usées industrielles : volume attendu : 8000 m3 seront rejetées dans la STEP communale après pré-traitement sur site.</p> <p>Les eaux usées sanitaires seront rejetées dans le réseau EU communal.</p> <p>Les eaux pluviales seront collectées (capacité centennale), dans les bassins tampons existants du site et transiteront par séparateurs hydrocarbures avant rejet dans le milieu récepteur : masse d'eau le Tarun (code : FRGR0102).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le production des pâtisseries implique un rejet d'effluents liquides dans le cadre du process de fabrication et de nettoyage des équipements.</p> <p>Le site produira également des effluents issus des usages sanitaires.</p> <p>L'impact sur l'ensemble des eaux usées émises par le site sera maîtrisé puisque ces dernières seront rejetées à la station d'épuration communale après pré-traitement. La convention de rejet est en cours de rédaction.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les installations et activités du site produiront les déchets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets liés à l'activité de production : pâtes, déchets organiques, rebus. -déchets liés à l'activité de bureau : papier, cartons, plastiques, consommables informatiques (toners, cartouches d'imprimantes...) ; (Existants) - déchets liés à l'activité de logistiques : déchets organiques, palettes en bois et autres plastiques, cartons, ...(Existants)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Aucune zone de protection patrimoniale/paysagère ne concerne le projet - Le projet s'insère dans un contexte industriel, les nouveaux bâtiments s'intégreront au site existant, sans porter atteinte au patrimoine paysager, architectural, culturel ou archéologique (aucune zone présomption).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'urbansime de la commune de Plumelin est régi par un PLU : dernière révision allégée datant du 02/06/2015. Le projet est en zone Uia du PLU, l'activité logistique projetée s'inscrit en continuité d'un site industriel existant, il est compatible avec l'utilisation du sol au regard du règlement du PLU pour la zone Uia : "destinés aux activités professionnelles, commerciales et artisanales de toute nature".

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'urbanisation de la parcelle du projet est prévue dans le PLU de Plumelin.

Un projet soumis à enquête publique est recensé : Le contournement-est de Locminé par une mise en 2x2voies RD767 : Ce projet datant de plusieurs décennies n'a pas d'incidence cumulative avec le projet. (AP du 02/06/2020 ouverture d'enquête)

Un Avis de l'Ae du secteur concerne la canalisation de Gaz à Locminé en 2016 et n'a pas d'incidence cumulative avec le projet.

Aucun autre projet susceptible de créer des effets cumulés avec le projet au sens de l'article R.122-5 II e) du Code de l'environnement :

A savoir : les autres projets existants ou approuvés qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- Ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- Ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Aucun projet répondant à ces critères n'a été identifié sur les communes comprises dans un rayon de 2 km autour du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Non concerné

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- traitement des eaux pluviales de voiries par séparateur hydrocarbures
 - rétention des eaux d'extinction sur le site

 - réduction de la vitesse des PL sur le site et optimisation des tournées

 - Production d'énergie d'origine renouvelable : panneaux solaires en toiture du bâtiment ?
 - Intégration paysagère du site, traitement des façades sobre et harmonieux,
 - Aménagements paysagers : Il visera à développer une trame verte constituée d'espaces libres permettant la plantation de végétation à base d'essences locales.
 - Gestion des matériaux in situ lors des terrassements (Bilan déblai/remblai neutre).
- Par ailleurs, le projet fera l'objet d'une demande d'Enregistrement au titre des ICPE. Les aspects santé et risques industriels seront traités dans ce dossier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La création du projet en extension sur une parcelle voisine du site existant -siège et site logistique) s'insère sur une parcelle Uia du PLU, dont la vocation est compatible avec le projet.

Le projet n'implique pas de nouvelles incidences sur l'environnement. Il n'a pas d'effet sur les milieux naturels ou espèces patrimoniales.

Au regard du contexte local et des impacts du projet, une évaluation environnementale ne semble pas pertinente pour le projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Sans objet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Plumelin

le, 16/04/2021

Signature

P/O.



